

2011_A032

OBJET : Ressources humaines - Ajustements et modifications de postes et besoins saisonniers 2011

Le 14 avril 2011 à 17 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à Saint-Cannat, sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 8 avril 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etai(en)t Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse - ALBERT Guy - AMAROUCHE Annie - AMIEL Michel - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCI Angélique - BERNARD Christine - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMI Helliot - BRAMOULLÉ Gérard - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CASSAN René - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Erick - CHORRO Jean - CIOT Jean-David - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAGORNE Robert - DAVENNE Chantal - DECARA Yannick - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEVESA Brigitte - DRAOUZIA Dabbhia - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FERAUD Jean-Claude - FERAUD Pierre - FOUQUET Robert - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSDÉMANGE Gérard - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - GUINIERI Frédéric - HAMARD-OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOISSAINS Sophie - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - LONG Danièle - MARTIN Richard - MATAS Henri - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - OLLIVIER Arlette - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PELLENC Roger - PERRIN Jean-Claude - PERRIN Jean-Marc - PIERRON Liliane - PIN Jacky - PIZOT Roger - POITOU Frédéric - RENAUDIN Michel - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SAEZ Jean-Pierre - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TONIN Victor - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :

BABULEAUD Jean-Pierre suppléé par GRANIER Michel - BLAIS Jean-Paul suppléé par CHALLIER Antoinette - VALETA Marie-José suppléée par HAMY François

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :

AGOPIAN Jacques donne pouvoir à DAVENNE Chantal - BENON Charlotte donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à GUEZ Daniel - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à FERAUD Pierre - DEMENGE Jean donne pouvoir à JOUVE Mireille - DESCLOUX Odette donne pouvoir à MICHEL Claude - DI CARO Sylvaine donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile - DILLINGER Laurent donne pouvoir à GARÇON Jacques - FILIPPI Claude donne pouvoir à BAUTZMANN Marcel - GARNIER Eliane donne pouvoir à BUCCI Dominique - GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CRISTIANI Georges - LOUIT Christian donne pouvoir à CHEVALIER Erick - MANCEL Joël donne pouvoir à LEGIER Michel - MARTIN Régis donne pouvoir à GROSDÉMANGE Gérard - MEDVEDOWSKY Alexandre donne pouvoir à DEVESA Brigitte - MERGER Reine donne pouvoir à GERACI Gérard - MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky - MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc - MORBELLI Pascale donne pouvoir à RENAUDIN Michel - MOUGIN Jacques donne pouvoir à ORCIER Annie - NELIAS Mireille donne pouvoir à PATOT Gérard - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude - POTIE François donne pouvoir à DAGORNE Robert - RIVET-JOLIN Catherine donne pouvoir à PIERRON Liliane - SLISSA Monique donne pouvoir à GARCIA Daniel - TERME Françoise donne pouvoir à DECARA Yannick

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir :

AGARRAT Henri - DE PERETTI François-Xavier - DEVAUX Pierre - FENESTRAZ Martine - GARDIOL Philippe - GUINDE André - JONES Michèle - LAGIER Robert - LICCIA Marcel - MALLETT Raymond - MERSALI Malik - MOHAMMEDI Amaria - TRINQUIER Noëlle

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

Acte rendu exécutoire
Par transmission en
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le - 5 MAI 2011



CONSEIL DU 14 AVRIL 2011

Rapporteur : Monsieur Régis Martin

Objet : Ajustements des postes et besoins saisonniers 2011
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet l'ajustement, la modification et la création des postes dans le cadre de la gestion du tableau des effectifs et le dimensionnement des besoins saisonniers pour l'année 2011.

Exposé des motifs :

I- AJUSTEMENTS, MODIFICATIONS et CREATION DE POSTES

Au sein de la DGA rayonnement culturel et sportif et équipements communautaires

Direction de la Culture

Par délibération n° 2008-A091 en date du 24 octobre 2008, le Conseil de Communauté a créé et ouvert un poste de catégorie A dans le cadre d'emplois des attachés de conservation du patrimoine (A959). Je vous propose de modifier le poste comme suit :

- Poste de catégorie A ouvert dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux (A959).

Direction de la Culture - Musée Granet

Par délibération n°2004-A356 en date du 17 décembre 2004, le conseil de communauté a créé et ouvert un poste de catégorie C dans le cadre d'emploi des adjoints du patrimoine (C842).

Suite au départ à la retraite de l'agent occupant ce poste et au besoin d'un poste d'adjoint technique territorial, je vous propose de modifier le poste comme suit :

- Poste de catégorie C ouvert dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux (C 842).

Direction des Sports

Service des Piscines

Dans le cadre de la fin des travaux et de l'ouverture au public de la Piscine de Fuveau prévue mi-septembre, pour assurer la surveillance de baignade, je vous propose de créer :

- 5 Postes de catégorie B ouvert dans le cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (B 967, 979, 980, 981, 982).

Par délibération n°2003-A309 en date du 12 décembre 2003, le Conseil de Communauté a créé un poste de catégorie A ouvert dans le cadre d'emplois des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives (A565).

Suite au départ à la retraite de l'agent occupant ce poste et au besoin de poste d'éducateur territoriaux des activités physiques et sportives dû à l'ouverture de la piscine de Fuveau, je vous propose de modifier ce poste comme suit :

- Poste de catégorie B ouvert dans le cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (B565).

Au sein de la Direction Générale Adjointe Environnement et Infrastructures

Direction des Collectes

Par délibération n°2007-A025 en date du 02 février 2007, le Conseil de Communauté a créé un poste de catégorie C ouvert dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation. Il s'agit d'un poste devenu vacant suite à un départ à la retraite qui sera pourvu dans le cadre d'une mobilité interne.

Je vous propose de modifier le poste comme suit :

- Poste de catégorie C ouvert dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux (C 654).

Direction de l'Assainissement

Par délibération n°2004-A242 en date du 22 octobre 2004 et n°2006-A231 en date du 22 juin 2006, le Conseil de Communauté a transformé et ouvert un poste de catégorie B dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

Je vous propose de modifier le poste comme suit :

- Poste de catégorie C ouvert dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (C 794).

II - BESOINS SAISONNIERS POUR LA SAISON ESTIVALE 2011

Au sein de la Direction générale Adjointe Rayonnement Culturel et Sportif et Equipements Communautaires

Pour la direction des sports

Pour le plan d'eau du Plantain

Dans le cadre de l'activité saisonnière 2011, je vous propose de dimensionner comme suit l'effectif nécessaire au fonctionnement de l'équipement susvisé :

Pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2011 :

- 1 poste de catégorie C ouvert dans le grade d'adjoint technique 2^{ème} classe rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade sans régime indemnitaire, pour assurer la mission de factotum.

Pour la période du 1^{er} juin au 30 août 2011 :

- 5 postes de catégorie C ouverts dans le grade d'adjoint technique 2^{ème} classe rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade sans régime indemnitaire pour assurer l'entretien du site (nettoyage des sanitaires, douches, ramassage des papiers sur plages, arrières plages, parking et vidage des poubelles à papier sur le site) ;

- 1 poste de catégorie C ouvert dans le grade d'adjoint administratif 2ème classe rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade sans régime indemnitaire pour assurer la gestion et le suivi administratif des agents saisonniers.

Pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2011 :

- 4 postes de catégorie C ouverts dans le grade d'adjoint technique 2ème classe rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade sans régime indemnitaire, pour assurer la régie de la caisse et l'accueil du public ;
- 2 postes de Surveillants de baignade titulaires du BNSSA ouverts dans le grade d'ETAPS 2ème classe rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade avec le régime indemnitaire correspondant.

Pour le service des piscines

Par délibération n°2010-A046 en date du 8 avril 2010, une légère augmentation du nombre d'agents saisonniers était constatée suite à la réouverture de la piscine du Puy Sainte Réparate au 1^{er} août 2010. Le Conseil de Communauté est amené à statuer cette année sur une légère réévaluation des effectifs par rapport à 2010, suite à l'ouverture complète de la piscine du Puy Sainte Réparate et à l'augmentation de l'amplitude pour la saison estivale 2011 sur tout le territoire.

Pour mémoire : 274 postes ont été ouverts pour la saison 2005, 231 en 2006, 230 en 2007, 219 en 2008, 189 en 2009 et 206 en 2010.

Le souci de bonne gestion et de maîtrise de la masse salariale se manifeste toujours dans cette direction par un dimensionnement au plus juste des emplois saisonniers :

	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT jusqu'au 4 septembre	Total
Personnel accueil caisse	2	6	18	18	44
Personnel technique	6	11	31	31	79
Personnel surveillance	11	22	40	36	109
TOTAL	19	39	89	85	232

Soit 232 postes créés correspondant à **222 équivalents temps plein**

- **79 postes de catégorie C** ouverts sur le grade d'adjoint technique 2ème classe 1er échelon sans régime indemnitaire pour le pôle technique,
- **44 postes de catégorie C** ouverts sur le grade d'adjoint technique 2ème classe 1er échelon sans régime indemnitaire pour le pôle régie,
- **109 postes de surveillants de baignade ouverts en catégorie B** sur le grade d'ETAPS 2ème classe rémunérés :
 - sur la base de l'IM 319 correspondant au 3ème échelon du grade avec attribution du régime indemnitaire en vigueur pour les titulaires du BEESAN,
 - sur la base de l'IM 297 ce qui correspond au 1er échelon du grade avec attribution du régime indemnitaire en vigueur pour les titulaires du BNSSA.

Pour la direction de la Culture

Pour le Musée Granet

Afin de permettre aux agents sur emploi permanent de prendre leurs congés annuels pendant la période estivale 2011, le nombre d'emplois saisonniers au musée Granet fixé par délibération n°2007-A074 en date du 12 avril 2007 est modifié comme suit sur les mois de juin, juillet, août et septembre :

- 4 postes de catégorie C rémunérés sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint du patrimoine 2ème classe sans régime indemnitaire qui assureront des fonctions d'accueil - caisse pour la période du 1er juillet 2011 au 31 août 2011.
- 16 postes de catégorie C rémunérés sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint du patrimoine 2ème classe sans régime indemnitaire qui assureront les fonctions de gardiennage répartis de la façon suivante :
 - Juin : 2 postes de gardiens
 - Juillet : 14 postes de gardiens
 - Août : 12 postes de gardiens
 - Septembre : 4 postes de gardiens

De même et pour assurer une ouverture au public sur de larges plages horaires, mais également pour l'organisation des expositions temporaires, je vous propose de maintenir à 14 équivalent temps plein le nombre de Besoins Occasionnels Saisonniers créé par délibération n°2007-A080 en date du 12 avril 2007.

Les agents recrutés sur ces postes occasionnels seront rémunérés sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint du patrimoine 2ème classe sans régime indemnitaire.

Pour la direction de la collecte des déchets ménagers

Afin de permettre aux agents sur emploi permanent de prendre leurs congés annuels et d'assurer la continuité du service, le nombre d'emplois occasionnels ou saisonniers à la Direction de la Collecte est reconduit à l'identique :

40 postes de catégorie C occasionnels ou saisonniers rémunérés sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint technique 2ème classe sans régime indemnitaire répartis comme suit :

- 10 postes pour occuper des missions de chauffeur ;
- 30 postes pour occuper des missions de rippeur.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'ajustement, la modification et la création des postes dans le cadre de la gestion du tableau des effectifs, et le dimensionnement des besoins saisonniers 2011 ;

- **APPROUVER** la nature des missions et le niveau de rémunération dans les conditions visées au présent rapport dans l'hypothèse du recrutement d'agent non titulaire ;
- **APPROUVER** l'inscription de la dépense au budget ;
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à prendre tout acte ou toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET : Ressources humaines - Ajustements et modifications de postes et besoins saisonniers 2011

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	131
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	131
Majorité absolue	66
Pour	131
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents



(Handwritten signature)